



Les orientations du futur

Plan Stratégique Régional de Santé

Présentation CPRDF - 8 avril 2011

Rappel du contenu du Projet Régional de Santé

Un projet en **plusieurs composantes** et plusieurs **échéances**:

- le **plan stratégique** (socle commun d'objectifs) : avril 2011
- les **3 schémas d'application** : septembre 2011
- les **programmes** : décembre 2011.



Les grands enjeux

————— **L'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé**

————— **La réduction des inégalités sociales et territoriales**

————— **Le développement d'un système de soins et de santé de qualité,
accessible et efficient**

Les propositions de priorités 2012-2016

— **16 priorités** réparties entre six domaines d'intervention

AUTONOMIE

4 Priorités

**VEILLE ET SECURITE
SANITAIRES**

2 Priorités

**PERINATALITE ET
PETITE ENFANCE**

3 Priorités

**MALADIES
CHRONIQUES**

2 Priorités

SANTE MENTALE

3 Priorités

**CONDUITES A
RISQUES**

2 Priorités

— **1 stratégie d'action transversale** :

La réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

L'anticipation des besoins en formation et en qualification des professionnels

Le développement de la performance du système de santé

Dans le domaine de l'Autonomie

AUTONOMIE (1)

Priorité 1: Améliorer les réponses aux besoins et aux souhaits des personnes atteintes de handicap

- objectif général 1.1: améliorer l'information et la connaissance sur les besoins
- objectif général 1.2: dépister et accompagner précocément le handicap
- objectif général 1.3: contribuer à la fluidité du parcours de vie dans une dimension de proximité

Priorité 2: Améliorer la qualité de vie des personnes âgées (à domicile ou en établissement)

- objectif général 2.1: Prévenir la perte d'autonomie
- objectif général 2.2: Améliorer le dépistage des facteurs de fragilité, dont les troubles cognitifs
- objectif général 2.3: Améliorer l'accompagnement des prises en charge spécifiques

AUTONOMIE (2)

Priorité 3: Promouvoir une prise en charge de qualité et sécurisée

- objectif général 3.1: Améliorer la coordination des acteurs dans les territoires
- objectif général 3.2: Promouvoir les bonnes pratiques professionnelles
- objectif général 3.3: Organiser l'accès et la continuité des soins

Priorité 4: Favoriser le choix de vie à domicile

- objectif général 4.1: Apporter des solutions de répit et alternatives à l'institutionnalisation
- objectif général 4.2: Améliorer l'information et la formation des aidants naturels
- objectif général 4.3: Adapter l'offre médico-sociale à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie à domicile

La stratégie d'action transversale

La stratégie d'action transversale :

La réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

- Optimiser le maillage territorial de l'offre de santé (dans toutes ses composantes)
- Organiser la continuité des soins

L'anticipation des besoins en formation et en qualification des professionnels

- Valoriser, anticiper et accompagner les besoins en professionnels et en compétences nouvelles
- Encourager les nouvelles formes de coopération

Le développement de la performance du système de santé

- Développer les alternatives à l'hospitalisation
- Développer les nouveaux systèmes d'information en santé
- Promouvoir le développement de la performance et l'amélioration continue de la qualité

La coordination à organiser

Les acteurs et les outils de la coordination

De nombreux sujets et institutions concernés par la coordination:

- Services de l'Etat
- Collectivités territoriales
- Organismes de protection sociale.

Des outils de la coordination:

- Les deux commissions de coordination des politiques publiques (Prévention et Médico-Sociale)
- La présence des services de l'Etat et des Collectivités territoriales au sein de la CRSA
- La présence de l'ARS au Comité de l'Administration Régionale
- La présence des délégations territoriales de l'ARS aux collèges des chefs de services de l'Etat dans les départements

Après le Plan Stratégique: les Schémas

Les schémas PRS

- **Trois outils de déclinaison** opérationnelle pour la définition et l'organisation des réponses aux priorités:
 - schéma de l'organisation des soins (Volet hospitalier et Volet Ambulatoire)
 - schéma de l'organisation médico-sociale
 - schéma de prévention (Volet veille et alerte des urgences sanitaires, Volet Prévention et promotion de la santé)

- **Période de mise en oeuvre** : 2012-2016

- **Des catégories d'offres différentes**

- **Des questionnements communs:**
 - l'articulation entre les secteurs Ville/Hôpital/Médico-social/Prévention
 - les besoins en formation et en développement de compétence
 - le développement de la performance
 - la réduction des inégalités sociales et territoriales

Pour plus d'informations:

www.ars.centre.sante.fr

rubrique “Ars du Centre”

puis “Le projet régional de santé”